

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

**EXCUSÉS et ABSENTS** : Isabelle ROULLÉ, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Betty GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Chrystel BROUCHON, Christelle TESSIER, Philippe BOUCHET.

**PROCURATIONS données par** : Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Francine RABINIAUX à Régine LEFEUVRE, Nicolas AUBIN à Elisabeth ABADIE à Elisabeth ABADIE, Béatrice GAYVRAMA à Lionel FAUCHEUX, Christèle GENAITAY à Jean RONSIN, Nicolas DURET à Agnès BOUVET, Ingrid CHRISTOPHE à Joseph THEBAULT, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Elisabeth ABADIE

## **COMPTE-RENDU DU 2 JUILLET 2018**

Monsieur Le maire soumet le compte-rendu de cette séance au conseil municipal. Madame BOUVET intervient :

« Mr Le Maire,

*Je voudrai revenir sur le compte rendu du 18 juin, imprimé dans le flash n°322 de septembre, ce n'est pas celui pour lequel nous avons voté le 2 juillet dernier. Or j'avais dit qu'il fallait faire un démenti au sujet du Buffalo.*

*De plus nous n'avons pas approuvé ensemble le compte rendu du 28 juin, qui n'a fait l'objet d'aucune publicité, ni de mise en application. Ce conseil municipal avait pour objet : étude de création de la commune nouvelle « Bédée-Pleumeleuc ». Faut-il rappeler la question qui nous était posée ?*

*« Etes-vous favorable à la mise en place de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur les bases du projet présenté le 25 juin à Bédée » ?*

*Et la réponse que nous avons donnée ? Le conseil a voté favorablement par 15 voix pour ; 9 voix contre et 3 absentions.*

*Depuis le conseil du 2 juillet et le vote blanc du 28 juin ; le bureau de Bédée et de Pleumeleuc se sont rencontrés, le mardi 4 septembre dernier, sur demande du maire de Pleumeleuc, qui avait déjà demandée cette rencontre en juillet ; quant à la suite à donner du projet de commune nouvelle. Il aurait été normal d'avoir à l'ordre du jour de ce conseil municipal du 17 septembre, un point spécifique sur la commune nouvelle. Sachant qu'étaient programmées de longues dates les réunions publiques du 17 et 19 septembre. LE SILENCE, c'est ce qui caractérise la période qui a suivi le vote du 28 juin.*

*Est-ce que le temps qui passe fait oublier les choses ??*

*Fort du résultat des élus de Bédée et Pleumeleuc, je pensais vraiment que nous étions repartis sur de bonnes bases ...*

*Une incompréhension de la lettre du 3 juillet, envoyée par Mme le Maire de Pleumeleuc, qui a mon sens, était seulement une explication sur le point de blocage des ressources humaines, sachant que c'est un point à améliorer sur notre commune de Bédée, mais quand on touche où ça fait mal, ça coince...*

*On n'essaie même pas de se remettre en cause, de trouver une solution pour résoudre le problème, on attend, on attend...donc le problème s'amplifie...*

*Tout a été balayé d'une main à la lecture de l'édito de Mr LE Maire de Bédée.*

*Quelle trahison, quelle déception, désillusion...*

*Le résultat du vote n'est pas pris en compte, est-ce cela la démocratie ?*

*De quel droit peut-on donner son point de vue alors même que le maire ne peut exister sans son conseil municipal ? Equipe, unité ???*

*Qu'est-ce que les élus de Pleumeleuc ont pu penser ?*

*Je suis très mal à l'aise vis-à-vis de ceux qui ont voté comme moi*

*Sommes-nous que des pions qui servons à faire le nombre ? Sans doute !*

*Le vote du 28 est décrédibilisé*

*Etre au service de la collectivité c'est penser à l'avenir et faire de notre mieux pour que nos projets voient le jour en toute cohérence. Depuis le début du mandat, je demande plus de concertation, plus d'échanges avec les élus, être au même niveau d'information : pas possible ! Le débat arrive toujours après la décision.*

*Faire confiance aux autres, avoir des idées parfois différentes, une envie de faire autrement ...*

*On m'a dit que je prenais les choses de façon trop personnelles, c'est vrai je les prends très à cœur.*

*Je ne me retrouve pas dans le mode de fonctionnement actuel, or, il est bien précisé dans le code des collectivités, le rôle de chacun. Je suis attachée à la rigueur, au respect des engagements, à l'honnêteté, au travail collectif, dans un climat de confiance réciproque. Ces conditions n'étant pas réunies, je vous informe de ma démission, elle sera sur le bureau de Mr le Maire, le lundi 24 septembre prochain.*

*J'assumerai les engagements que j'ai pris pour cette semaine. Je demande que ce document soit annexé au compte rendu de ce conseil. ».* Agnès BOUVET.

A la suite de cette intervention Joseph THEBAULT signale que le début du mois de juillet a été tendu. Il a laissé un message téléphonique à Madame Agnès BOUVET et celui-ci est resté sans réponse. Sur le compte-rendu publié dans le flash, il a retiré un court paragraphe concernant les enseignes autour de Leclerc afin de ne pas en rajouter. Il indique être surpris de l'emploi du mot « trahison » utilisé à son encontre. Il fait observer qu'il apprend en même temps que les élus présents l'annonce de cette démission, et qu'il répondra ultérieurement et prend acte de l'annonce de la démission de Madame Agnès BOUVET.

À l'exception de 5 abstentions (Agnès BOUVET, Sylvie POIZAT (2), Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC), le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des votants (20).

## **MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES DES PLU DE MONTFORT et LA NOUAYE**

Montfort Communauté, compétent en matière d'élaboration du PLUi et d'évolution des documents d'urbanisme des communes, a transmis deux dossiers de modifications simplifiées sur lesquels l'avis du conseil Municipal est sollicité. Ils ont été présentés en commission d'urbanisme. Prescrits par arrêtés du Président de Montfort Communauté en juin, il s'agit :

- Pour Montfort sur Meu de permettre le renouvellement urbain du site de l'ancien « Monsieur Bricolage » et faciliter la construction de logements locatifs en zone agglomérée.

- Pour La Nouaye de permettre la construction d'annexes aux habitats autres que les seuls garages en zone NA.

À l'unanimité, le conseil Municipal émet un avis favorable à ces projets de modification simplifiée

## **CLASSEMENTS ET DECLASSEMENTS SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Jean RONSIN rappelle que l'enquête publique de classements et déclassements d'emprises foncières s'est déroulée du 22 mai au 23 juin inclus. Il précise que ces enquêtes sont organisées peu souvent, et dès lors qu'il y a plusieurs demandes et dossiers. Il présente le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au conseil Municipal, qui rappellent :

- l'objet de l'enquête,
- son cadre réglementaire,
- le déroulement de l'enquête,
- l'analyse des observations du public formulées lors des permanences, et consignées sur le registre d'enquête publique,
- l'avis du commissaire-enquêteur qui reprend les observations du public lors des permanences et celles consignées sur le registre d'enquête publique. Il a émis un avis pour chaque secteur. Celui-ci est favorable :

- Au Déclassement de voies, chemins communaux et parcelles du domaine privé communal dans les secteurs suivants : La Noslandière, Le Gué Blanchard, La Haie Pavée, La Jouaillière, Le Portail Saget, Launay Sinan, La Bastille, Boulevard Pasteur, La Perrière-Guéhenno,

- Au Classement de voies, chemins communaux et parcelles du domaine privé communal dans les secteurs suivants : Bourgneuf, La Haie Rénier

- Au Classement-Déclassement de voies, chemins communaux et parcelles du domaine privé communal dans les secteurs suivants : Barbas, Les Vieux Villes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide ces classements et déclassements,
- mandate Monsieur Le maire à l'effet de procéder aux formalités s'y rapportant.

## **CESSIONS et ACQUISITIONS D'EMPRISES**

En complément de l'approbation des déclassements et classements, Monsieur Le maire propose au conseil municipal de valider les cessions de chemins déclassés soumis à enquête publique, et de l'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes authentiques.

Il localise les secteurs concernés :

- à la Noslandière ; cession de 700 m<sup>2</sup> à M. CROM, r
- au Gué Blanchard ; cession de de 140 m<sup>2</sup> à M. SAMSON,
- à la Haie Pavée ; cession de 105 m<sup>2</sup> à M et Mme RABORY,
- à la Jouaillière ; cession de 90 m<sup>2</sup> à Mme QUERE, vendeuse
- au Portail Saget ; cession de 70 m<sup>2</sup> à M. ROULLÉ ,
- à Launay-Sinan ; cession de 1575 m<sup>2</sup> à M. RONSIN ,
- aux Barbas ; cession de 260 m<sup>2</sup> à M et Mme LEPINAY,
- aux Vieux villes ; cession de 430 et 1900 m<sup>2</sup> aux consorts TOXE.

Les riverains ont été consultés. Le prix de cession, identique aux cessions de chemins déjà intervenues, sera de 0,5€ /m<sup>2</sup>. Sur le prix, France Domaines est consulté. Les acquéreurs prennent en charge les frais d'acte, et de

géomètre. Monsieur ROULLÉ a indiqué qu'il n'était plus intéressé par l'acquisition.

Les cessions d'emprises à la commune concernent :

- la Voie d'accès à la « Haie Régnier »,

- 260 m<sup>2</sup> aux Barbas,

- 150 m<sup>2</sup> aux Vieux-Villes.

Mme Sophie RABORY et M. Jean-Paul RONSIN, respectivement concernés se sont retirés et n'ont pas pris part au vote. A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve ces cessions et acquisitions consécutives aux classements et déclassements d'emprises du domaine public ou privé,

- mandate Monsieur Le maire à l'effet de signer les actes authentiques

## **RECOURS AUX CONTRATS : remplacements et renforts**

Monsieur Le Maire rappelle que les motifs de recours aux agents contractuels sont fixés par les dispositions du statut de la fonction publique territoriale. Outre le remplacement d'agents momentanément indisponibles, il est possible de recourir à des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services municipaux. Dans ce cadre, il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à recruter du personnel par contrat pour remplacer les agents absents, et de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Le contrat fixera le niveau de rémunération qui dépend :

- du niveau de fonctions à assurer,

- de la catégorie de l'agent momentanément absent ;

- de la prise en compte l'ancienneté des services antérieurs de l'agent contractuel, pour fixer l'échelon / l'indice de rémunération correspondant.

Pour les fonctions administratives, il peut être fait appel au service des missions temporaires du CDG 35. La commune sollicite aussi EUREKA pour les absences de courte durée.

Pour l'année scolaire qui débute, il indique que l'ouverture d'une 6ème classe à l'école maternelle a été confirmée, mais qu'il s'agit de la 3ème ouverture après 2 fermetures. Le poste d'ATSEM/agent périscolaire affecté dans ce cadre est pourvu par un agent en mobilité interne. En revanche, son poste antérieur fera l'objet d'un emploi contractuel sur l'année scolaire (adjoint d'animation de 28h00), dans la mesure où on ne connaît pas la pérennité de la sixième classe. Il ajoute que les horaires de classe ont changé et que la pause méridienne est réduite de 10 minutes. Cette réduction conduit à renforcer l'encadrement pour l'année scolaire, sur les temps du midi et de la fin de journée (repas, goûter, étude et surveillance de cour). Et l'ALSH, qui ouvre dorénavant le mercredi en journée complète, sollicite un agent diplômé supplémentaire.

Monsieur Le Maire propose donc de créer des emplois contractuels liés aux besoins de l'année scolaire (soit 10 personnes, dont 3 ont un emploi principal en tant qu'AVS). En outre, il peut être fait appel à des agents contractuels pour des besoins saisonniers ou des renforts dans les autres services (espaces verts...). Sylvie POIZAT considère qu'il faut être vigilant sur les durées d'emploi car les temps non complets sont souvent occupés par des femmes. Monsieur Le Maire indique être attentif sur ce point, mais que les temps scolaires nécessitent des moyens humains. Les autres communes connaissent le même phénomène.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à recourir à des agents contractuels pour pallier aux absences d'agents permanents,

- valide la création d'emplois contractuels de catégorie C pour recourir à des renforts notamment pendant l'année scolaire ou à des besoins saisonniers
- mandate Monsieur le Maire à l'effet d'établir, signer et exécuter les contrats à durée déterminée à conclure,
- mandate Monsieur le Maire à l'effet de solliciter, si besoin, le service des missions temporaires du CDG35.

### **MEDIATION PREALABLE EN CAS DE PROCEDURE CONTENTIEUSE / CDG**

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice prévoit qu'à titre expérimental (4 ans maximum), des recours contentieux formés en matière de fonction publique peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire et liste les cas de litiges concernés. La médiation modifie la procédure contentieuse, et vise à trouver une solution amiable aux litiges qui peuvent naître entre les agents des collectivités et leurs employeurs, et à désengorger les tribunaux administratifs. 46 Centres de Gestion départementaux de la fonction publique territoriale proposent d'assurer ce service dans le cadre d'une convention. Le médiateur sera en lien avec le Tribunal Administratif compétent, et interviendra de manière neutre, indépendante et impartiale vis-à-vis des parties.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire,
- missionne le CDG 35 pour assurer cette médiation et valide la convention s'y rapportant.

### **DESAFFILIATION DE RENNES METROPOLE AU CDG35**

La désaffiliation de Rennes Métropole au CDG 35 est d'actualité depuis les années 2010, au regard de son effectif très largement supérieur aux 350 agents mais aussi de la mutualisation des services RH, ainsi que de la mise en œuvre d'un Comité Technique commun entre la Ville de Rennes et son CCAS. En 2016, Rennes Métropole a indiqué son intention de passer du statut « d'affilié volontaire » à celui d'établissement adhérent au CDG 35 comme les Villes de Rennes, Fougères et Saint-Malo, le Département, la Région, et le SDIS. En 2017, Rennes Métropole avait émis le souhait de mettre œuvre cette décision au 1er janvier 2019, en corrélation avec le renouvellement général des instances consultatives de décembre 2018.

Conformément aux dispositions réglementaires, le CDG consulte les collectivités et établissements affiliés. Le Conseil d'Administration du CDG 35 a donné son accord à ce changement de partenariat.

A l'issue de cette consultation, une convention d'adhésion se substituera au 1er janvier 2019 à cette affiliation volontaire. Elle permettra de maintenir un lien important entre la Métropole et le reste du territoire départemental afin de relever les défis de modernisation de l'action publique.

À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la désaffiliation de Rennes métropole au CDG 35.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A l'unanimité, le conseil municipal renonce à exercer le droit de préemption urbain sur la cession de la parcelle bâtie, située 15 place de l'Eglise (66 m<sup>2</sup>).

### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :**

- achat de matériel réformé à la commune de La Nouaye,
- Assurance TRC médiathèque à Groupama.

### **INFORMATIONS :**

- Régine LEFEUVRE propose d'adhérer au label « Ville prudente ». C'est un label lié à la sécurité routière, qui permet de disposer de conseils dans ce domaine. La commune remplit les conditions. Le label sera signalé sur des panneaux (adhésion de 450 € par an).

- Limites territoriales. Joseph THEBAULT rappelle que l'enquête n'est pas terminée. La commission syndicale des propriétaires a eu lieu. Il reste 2 permanences du commissaire-enquêteur (une dans chaque commune). Lors de la réunion publique, chaque maire s'est exprimé. Pour sa part il a fait état des zonages du PLU avec une urbanisation possible à moyen terme et des modalités possibles d'aménagement, qui nécessitent des études et une approche d'ensemble sachant que Montfort communauté a la compétence du document d'urbanisme et celle des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Joseph THEBAULT précise à Agnès BOUVET que Montfort n'a jamais pris l'initiative de soumettre ce sujet à la discussion du bureau communautaire. Jean-Paul RONSIN indique qu'on ne connaît pas précisément les projets de Montfort dans ce secteur, couvre 44 Ha.

- Reconnaissance de catastrophe naturelle par arrêté ministériel suite aux inondations du mois de juin.

- Avancement du Plan Communal de Sauvegarde

- bilan de la rentrée scolaire, et des travaux d'été (sécurisation des accès à l'école élémentaire/Vigipirate, programmation des travaux de la rue de Rennes avec circulation déviée, mise en place de l'échafaudage sur l'église pour 6 mois de travaux, parquet de la salle polyvalente abîmée).

- Activités et animations d'été ; service espace jeunes réduit d'une semaine, CCAS et programme des 50 ans du centre social, forum des associations, gala du volley, braderie préparation du festival de la BD, comice agricole très réussi à St-Gonlay avec plus de 4000 personnes.

- agenda : portes ouvertes des restaurants scolaires le 22, salon délices des plantes les 22 et 23 à Cesson (présence des communes de Montfort, Iffendic et Bédée)

- Commune nouvelle.

**Prochaine séance : lundi 15 octobre**